

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



COMMUNE D'APPEVILLE

Mairie
1 place de l'Église
50500 Appeville
02 33 42 24 96
mairie.appeville@wanadoo.fr



ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'APPEVILLE

Mairie
1 place de l'Église
50500 Appeville
02 33 71 04 28
genevieve.testa@orange.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

l'église Notre-Dame d'Appeville

Manche - Normandie

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Ensemble, restaurons l'église Notre-Dame d'Appeville

◆ RESTAURER LES MURS DE LA NEF ET DES PIGNONS

Appeville est une petite commune de Normandie, située au cœur du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, à une dizaine de kilomètres de Carentan.

Si la commune est dotée de nombreuses curiosités, son ouvrage le plus remarquable est sans nul doute son église de style ogival primitif, classée monument historique en 1950, reconnue comme l'une des plus intéressantes du département de la Manche.

Le plan très simple de l'église dessine une croix latine avec chœur et nef unique, chevet plat et transept saillant. A l'extérieur de l'église, on est frappé avant tout par l'élégance de la tour carrée assise sur la croix du transept, dont l'étage inférieur correspond à la tour-lanterne et l'étage supérieur au clocher pyramidal à huit pans. Chaque face de la tour compte cinq arcades géminées.

Autre élément notable à l'extérieur: le portail de la façade ouest est précédé d'un porche couvert du XVe siècle, à voûte sexpartite.

Dans la continuité des travaux effectués, une nouvelle tranche est lancée pour la restauration des parements des murs gouttereaux de la nef, du pignon ouest et du pignon du chœur.

◆ UNE COMMUNE ET UNE ASSOCIATION MOBILISEES

Depuis plus de 10 ans, la commune et l'association du Patrimoine d'Appeville se mobilisent sans relâche pour sauver ce bijou de l'architecture religieuse.

Merci de votre aide !

Montant des travaux	69 628 € HT
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Premier trimestre 2022



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Notre-Dame d'Appeville

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/1943

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Notre-Dame d'Appeville

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre